

Activités internationales



Bulletin d'information
de l'Espace international de la CGT

n° 27 – 2^e trimestre 2017

SOMMAIRE

ACTUALITÉ

8mars#15h40 : s'inspirer de l'Islande
pour construire une mobilisation
du 8 mars _____ p.2

PANORAMA DES CONTINENTS

AFRIQUE

Burkina Faso : rôle déterminant des
syndicats _____ p.3

Tunisie : assemblée plénière
du PCPA _____
P.4

AMÉRIQUES

États-Unis : Mumia enfin soigné pour
son hépatite C ! _____ p.4

Argentine : restitution du
petit-fils N°122 _____ p.5

Argentine : outrage ultime aux victimes
de la dictature _____ p.5

Cuba : relancer
la coopération syndicale _____ p.5

Brésil : soutien à la grève générale ! p.6

ASIE

Bangladesh : la lutte des syndicats
évite un nouveau Rana Plaza _____ p.7

Inde : soutien aux camarades de Maruti
Suzuki _____ P.7

Indonésie : des travailleuses en lutte
depuis 2012 _____ P.8

Myanmar : victoire des travailleurs
d'une boulangerie industrielle _____ P.8

Solidarité avec le Népal _____ p.9

Pakistan : le cynisme patronal après
l'accident sur le chantier naval
de Gadani _____ p.9

Australie : anniversaire _____ p.9

EUROPE

Italie : note d'information factuelle p.10

Autriche : revendication
des femmes _____ p.10

EN SURSIS POUR CINQ ANS...

Le pire a peut-être été évité, mais rien n'est résolu. En cette période électorale, la question de la meilleure représentation des intérêts des travailleurs est posée. Pour l'Espace international, la question de la construction européenne et de la dimension internationaliste des politiques est bien sûr au centre des préoccupations.

Cette question se pose à l'intérieur de la CGT et dans la société plus largement. Dans quel monde voulons-nous vivre, et quel monde voulons-nous pour demain ? Les options les plus reprises dans les médias dessinent les contours, soit d'un monde sans règles, un monde « open-bar », largement acquis aux nantis et au rendement de leurs investissements, soit un monde fait de murs, de grillages et d'exclusion. Les migrants qui arrivent en Europe depuis les contrées plus pauvres au sud de la Méditerranée servent de prétexte à la fermeture des frontières et au repli sur soi. Le pas vers un protectionnisme d'un autre temps est pratiquement franchi.

Les questions que soulève le Brexit nous obligent à ouvrir un débat que beaucoup d'entre nous ont évité depuis trop longtemps : aucune des deux options sur la table ne peut nous convenir, car elles sont toutes deux caricaturales, très éloignées de la réalité. La question qui doit se poser est : où la CGT place-t-elle le curseur entre ces deux extrêmes ?

Ainsi, plusieurs débats sont en cours simultanément, et nous avons besoin de les faire converger et se stimuler mutuellement. Le socle social européen, pour lequel nous avons des propositions concrètes travaillées avec d'autres dans la CES, devra contribuer à imposer la primauté des considérations sociales sur les intérêts commerciaux. Ensuite, le

Brexit nous interroge sur les conditions de rupture, et les conséquences concrètes pour les travailleurs britanniques, et nous nous apercevons qu'en fin de compte, le droit communautaire constitue un rempart contre les attaques au droit du travail. Puis, il y a la réflexion sur l'avenir de l'Europe qui avance, discrètement mais certainement. Inutile de faire comme si ces sujets étaient sans lien entre eux ! Mais reconnaître leur lien, c'est avoir l'honnêteté intellectuelle et admettre que la question posée, au fond, est celle de notre place en Europe.

Voulons-nous, CGT, adopter la position hypocrite d'une Première ministre britannique qui annonce un Brexit dur, tout en affirmant être Européenne et insiste sur l'appartenance de son pays à l'Europe ? Il y a peu de chances que ce soit possible, mais quel intérêt y aurait-il à appartenir à un plus grand ensemble, sans avoir la moindre chance de peser sur les décisions prises ?

La CGT partage, probablement avec une majorité des citoyens européens, la conviction que la manière avec laquelle la construction européenne est menée actuellement, ne correspond pas aux intérêts des travailleurs.

Dans deux ans, nous aurons vu ce que la stratégie de la rupture radicale amène comme résultat. Il n'est peut-être pas nécessaire de spéculer : l'avenir nous le dira, et les Britanniques vont l'expérimenter concrètement. L'autre possibilité, c'est se battre pour que les choses changent, depuis l'intérieur : se souvenir des racines internationalistes du mouvement ouvrier et développer un contenu revendicatif du point de vue des travailleurs. Parfois, voire souvent, il est plus difficile de construire que de démolir.

WJ

Royaume-Uni : Brexit _____ p.11

Turquie : fin de la démocratie ? _____ p.11

PROCHE-ORIENT

Mission en Palestine et Israël _____ p.12

INTERNATIONAL

Une pétition en ligne
contre le Ceta _____ p.14

Accord de libre-échange UE-Mercosur :
coopération bi-continentale _____ p.14

Semaine mondiale
contre l'évasion fiscale _____ P.15

MIGRATION

Troisième Assemblée générale du Réseau
syndical migrations méditerranéennes
sub-sahariennes _____ P.15

ÉCHO DE L'OIT

Rapport 2017 sur les salaires _____ P.17

ÉCHO DE LA CES

Pour une filière européenne de décon-
struction des navires _____ P.18

Wolf JÄCKLEIN

Animateur de l'espace International
Courriel : w.jacklein@cgct.fr
Tél : 01 55 82 82 89

Fabienne CRU

Membre de la CE Confédérale
En charge des questions internationales
Courriel : f.cru@cgct.fr
Tél : 01 55 82 82 21
Port : 06 74 67 92 05

Frédéric IMBRECHT

Membre de la CE confédérale
En charge des questions européennes
Courriel : f.imbrecht@cgct.fr
Tél : 01 55 82 81 83

Stéphanie BAVARD

Assistante de direction
Courriel : s.bavard@cgct.fr
Tél : 01 55 82 82 90

Nicole BREGERE

Secrétaire de direction
Courriel : n.bregere@cgct.fr
Tél : 01 55 82 82 94

Pierre COUTAZ

CSI – OIT – Normes sociales – CEI
Courriel : p.coutaz@cgct.fr
Tél : 01 55 82 82 91
Portable : 06 12 80 09 80

Alain DELMAS

Afrique
Courriel : a.delmas@cgct.fr
Tél : 01 55 82 83 17
Port : 06 08 98 84 65

Actualité

8MARS#15H40 : S'INSPIRER DE L'ISLANDE POUR CONSTRUIRE UNE MOBILISATION DU 8 MARS

Les 27 et 28 février 2017, La commission femmes-mixité de la CGT avait invité Marianna Traustadóttir, dirigeante de la Confédération islandaise du travail (ASI) et membre titulaire du Comité des femmes de la CES, pour faire part de l'expérience islandaise de luttes et de négociations pour l'égalité salariale en Islande. Cette lutte débute dès 1975, quand 25 000 personnes ont fait grève dans tout le pays pour l'année internationale de la femme ; puis de nouveaux mouvements pour l'égalité ont eu lieu en 1985, en 2005, 2010 et l'an passé en 2016. L'Islande compte aujourd'hui 332 000 habitants (200 000 en 1985). Les réseaux sociaux, la crise financière de 2008 et les révélations « Panama Papers » ont donné un fort retentissement à l'élan de mobilisations : avant les élections législatives anticipées du 29 octobre 2016, la Confédération, en lien avec les associations féministes, a voulu marquer un temps fort de revendications pour la parité et l'égalité : 48 % de femmes sont élues au nouveau parlement, et le gouvernement est composé de 4 femmes sur 8 personnes.

UNE DEMI-HEURE GAGNÉE EN ONZE ANS

« Cette année-là, le 24 octobre, nous avons donc toutes quitté le travail à 14 h 08. En 2010, nous avons recommencé. Nous étions cette fois 50 000 à réclamer l'égalité et dénoncer la violence faite aux femmes. Nous sommes sorties dans les rues à 14 h 25. En 2016 à 14 h 38. Nous avons gagné une demi-heure en onze ans. Soit moins de trois minutes par an. En continuant à ce rythme, il nous faudra cinquante-deux ans pour obtenir l'égalité de salaire entre les femmes et les hommes », a expliqué Marianna.

Depuis, une « commission pour l'égalité des salaires » a été créée au sein du dia-

logue social avec la confédération des employeurs, grâce à laquelle ont été cernés les domaines sur lesquels agir. Cet examen point par point a permis de progresser, et le gouvernement islandais envisage de reprendre ces résultats dans une loi, et d'y intégrer aussi les acquis en matière de partage des congés parentaux non transférables, de manière à envoyer un signal positif aux employeurs du public et du privé. Ces derniers résistent bien entendu à toute forme de contrainte, mais le fait d'avoir élaboré ensemble une norme et un système de certifications les met au moins devant leur responsabilité précise.

UNE FORTE MOBILISATION CETTE ANNÉE

Certaines jeunes femmes en Islande et à travers le monde estiment ne pas avoir à se battre pour acquérir ou conserver des droits, mais un jour, « elles ont des enfants. Elles reviennent sur le marché du travail et les inégalités salariales commencent. Aujourd'hui nous avons des résultats sur la réduction des inégalités mais nous devons encore lutter. Quand nous obtenons des résultats, nous devons les protéger. D'anciennes militantes des années 1970-80 comme Gloria Steinem et Angela Davis sont revenues sur le devant de la scène pour dire aux filles de continuer de se battre. Nous devons faire attention à ce qu'on ne nous enlève pas nos victoires, comme on essaie de le faire dans certains pays ».

Cette année la CGT a mobilisé fortement, comme en témoigne une revue de presse de 76 pages. Reste à le traduire dans les accords syndicaux, dont un modèle est disponible auprès de la commission femmes-mixité@cgct.fr.

ALN

(Interview intégrale disponible dans L'Humanité, 8 mars 2017)

AFRIQUE

BURKINA FASO : RÔLE DÉTERMINANT DES SYNDICATS



Deux ans après l'insurrection populaire des 30 et 31 octobre 2014, dans laquelle la CGT-B a joué un rôle important, voire déterminant au côté de la société civile, l'organisation syndicale bénéficie d'une aura importante. Rappelons que cette insurrection était survenue suite à la volonté de Blaise Compaoré de modifier l'article 37 de la Constitution, qui lui aurait permis de régner sur le pays quinze ans de plus.

ÉCHEC DU COUP D'ÉTAT GRÂCE À LA MOBILISATION

Le 16 septembre 2015, dans l'après-midi, le mouvement syndical a lancé un mot d'ordre de grève générale sur toute l'étendue du territoire. Le 17 septembre 2015, le président de la transition, Michel Kafando, son Premier ministre, Yacouba Isaac Zida, et des membres de son gouvernement, étaient pris en otage par le RSP (régiment de sécurité présidentielle). Le rapport de force et la mobilisation allaient faire échouer ce coup d'État. Cette grève a connu un franc succès et a pesé certainement dans le dénouement de la situation.

Nous sommes donc restés du 4 au 13 mars au Burkina Faso. Nos camarades de la CGT-B avaient organisé un circuit dans le pays pour communiquer sur l'état de la négociation avec le gouvernement — tant sur le PNDS (Plan national de développement économique et social) que sur les discussions sur la nouvelle Constitution — et sur les déclarations du Premier ministre et du président de l'Assemblée nationale, qui avaient affirmé que les organisations syndicales étaient instrumentalisées par les partis politiques.

Après la réaction des organisations syndicales, le gouvernement a été obligé de s'ex-

cuser publiquement dans les médias, prétextant « leur fatigue » dans la période, et ajoutant que leurs propos n'étaient pas fondés !

Nous étions donc intégrés totalement à ce circuit, permettant d'articuler les préoccupations nationales burkinabès avec la situation en France, de mettre en évidence la cohérence de la stratégie du capital, de son adaptation en fonction de la réalité des pays — ici et ailleurs — ainsi que la nécessité de la solidarité internationale des travailleurs. Durant trois jours nous avons sillonné le pays (Ogadougou, Kédougou, Dédougou, Bobo Dioulasso) sous haute sécurité... Nous avons participé à des réunions de militantes et de militants rassemblant à chaque fois 250 à 300 personnes, à des manifestations — dont un meeting le 8 mars réunissant 250 femmes et hommes, une manifestation de 250 participants à Dédougou suite à l'assassinat de deux enseignants par des djihadistes la veille de notre arrivée. Les manifestants exigeaient que l'État assure ses responsabilités régaliennes, à savoir la sécurité des citoyens sur l'ensemble du territoire.

UN CLIMAT SOCIAL BOUILLANT

En conclusion, il y a un climat social bouillant. Les fonctionnaires des impôts, de l'éducation, de la santé, les salariés des boulangeries, des brasseries, ont mené et continuent à mener des luttes.

Les différentes assemblées générales et rencontres avec des militants et la société civile ont mis en évidence le ras-le-bol, les déceptions et, dans le même mouvement, la volonté d'en découdre en s'appuyant sur la force qu'ils représentent depuis l'insurrection.

La volonté d'inscrire l'insurrection dans la Constitution, d'armer l'insurrection, de soutenir les comités de défense, voire de les armer, s'inscrivent dans ce climat.

Nous avons abordé un certain nombre de pistes de travail à savoir des contacts avec les Fédérations Santé, Spectacle, SNJ, et groupe Castel en France. La question de la formation est également venue et mérite une réflexion sur la co-élaboration et la finalité de la démarche.

AD

Nejat FEROUSE

Migrations – Méditerranée – Moyen-Orient
Tél. : 01 55 82 82 76
Courriel : n.ferouse@cgt.fr

Sylvain GOLDSTEIN

Commerce international – Asie & Pacifique
Courriel : s.goldstein@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 82
Port : 06 52 82 23 50

An LE NOUAIL

Europe
Courriel : a.lenouail@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 63

Mariannick LEBRIS

Formation syndicale – Asie & Pacifique
Courriel : mk.lebris@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 82
Mobile : 06 83 27 59 39

Denis MEYNENT

Membre du Cese
Vice-Président du groupe II (Travailleurs)
Courriel : d.meynent@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 78

Marie-Christine NAILLOD

Coopération au développement – Amériques
Courriel : mc.naillood@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 92
Mobile : 06 27 79 60 49

Joëlle SCHNITZER-BAMBI

Relations bilatérales en Europe
Courriel : j.bambi@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 81

Renata TRETIKOVA

Gestion des projets européens et internationaux
Courriel : r.tretiakova@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 79

Özlem YILDIRIM

Membre du Cese – Droits
Courriel : o.yildirim@cgt.fr
Tél. : 01 55 82 82 83

Avec la participation de :

Daniela MEICHTRY

Secrétaire des femmes, ÖGB Tirol
Stagiaire à « Femmes mixité »

Conception – réalisation : La CGT
Espace International – Case 7-3
263 rue de Paris – 93516 Montreuil cedex
Maquette : Espace Information
et Communication – SC – 4/5/2017
Secrétariat de rédaction : Espace
Information et Communication – FC
Photos : DR
Imprimé par nos soins
NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

TUNISIE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU PCPA



L'Assemblée plénière du Programme concerté pluri-acteurs Tunisie / PCPA-Tunisie (Soyons Actifs/Actives) s'est réunie du 23 au 25 mars à Tunis et Hammamet, avec la participation de 49 délégués.

C'est un programme de renforcement des capacités des organisations tunisiennes et françaises de la société civile qui vise la réduction des inégalités d'accès aux droits, un des enjeux majeurs de la transition démocratique en Tunisie. « L'un des enjeux majeurs de cette transition est la réduction des inégalités, un enjeu sociétal partagé sur les deux rives de la Méditerranée. Dans ce cadre, des sociétés civiles tunisiennes et françaises ont décidé de travailler ensemble. Elles se sont engagées dans le programme Soyons

actifs/actives avec des organisations désireuses de participer pleinement au renouveau du pays, dans le cadre d'une action collective sur la base de valeurs communes. »

Ses principes partagés et engagements sont : démocratie, réciprocité, coresponsabilité, transparence, indépendance, respect de la diversité, parité femme/homme, participatif.

Ses objectifs spécifiques sont :

- renforcer les compétences individuelles et collectives de la société civile dans la mise en œuvre de projets d'éducation et d'accès à l'emploi ;
- contribuer à la démocratie participative par le développement du dialogue pluri-acteurs à l'échelle territoriale ;

- renforcer les capacités collectives des acteurs de la société civile à dialoguer avec les acteurs publics et privés pour contribuer aux politiques publiques nationales en faveur de l'éducation et de l'insertion socioprofessionnelle.

Débuté en 2012, il est dans sa phase opérationnelle depuis 2015, jusqu'en 2025.

Le programme réunit à ce jour 67 entités : associations, syndicats, coopératives, collectivités territoriales et pouvoirs publics issus des deux pays, dont l'UGTT, la CGT, la CFDT et la FSU.

Le ministère français des Affaires étrangères et le ministère tunisien de la Formation professionnelle et de l'emploi en sont partenaires.

Le principal bailleur de fonds est l'Agence française de développement. L'initiateur du projet est le Comité national de la solidarité laïque.

Le programme est gouverné par une assemblée plénière qui se déroule chaque année avec une assemblée plénière électorale tous les deux ans pour choisir le comité de pilotage qui veille au bon déroulement du programme. Dans le comité de pilotage siègent 2 représentants syndicaux dont 1 d'un syndicat tunisien et 1 d'un syndicat français. À cette assemblée électorale, la CGT a remplacé la CFDT dans le Comité de pilotage pour les deux années à venir.

Les deux pôles thématiques où s'inscrivent des plans d'actions sont Éducation et Insertion socio-professionnelle et Économie sociale et solidaire. Un troisième pôle verra bientôt le jour et concernera la démocratie participative.

NF

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : MUMIA ENFIN SOIGNÉ POUR SON HÉPATITE C !



Mumia Abu Jamal est probablement le détenu le plus célèbre de la triste histoire du système carcéral américain. Condamné à mort en 1982 pour l'assassinat d'un policier blanc, sa peine fut commuée en prison sans possibilité de remise de

peine, en octobre 2011. Presque trente ans après le procès initial, la justice reconnaissait — certes du bout des lèvres — que le procès avait été entaché d'irrégularités, mais refusait la possibilité d'un nouveau jugement. Mumia restera donc en prison jusqu'à la fin de ses jours. Quelque temps après avoir quitté le couloir de la mort, Mumia tombait gravement malade.

Il aura fallu deux ans, de multiples recours devant les tribunaux, des certificats médicaux à répétition, et des pressions du monde entier, pour que l'administration pénitentiaire reconnaisse enfin que la santé de Mumia Abu Jamal était en grave danger et que le protocole de soins contre l'hépatite C devait être entamé. C'est une bonne nouvelle pour tous les soutiens de Mumia — dont fait partie la CGT.

La prise de conscience de la gravité de l'état de santé de Mumia par l'autorité pénitentiaire a eu lieu le 6 avril 2017. Trois semaines

plus tard, il témoigne : « *Les tests médicaux confirment que je suis déjà sur le chemin de la récupération.* » Mais le combat doit continuer

jusqu'à son aboutissement naturel : la libération définitive de Mumia.

MCN

ARGENTINE : RESTITUTION DU PETIT-FILS N°122



Le coup d'état militaire du 24 mars 1976 a fait plus de 30 000 victimes, disparues sans laisser de trace. D'après le général Videla, dirigeant de la junte militaire, il s'agissait de « mettre au pas » les éléments « subversifs » de la société argentine, les syndicalistes figurant en bonne place dans ce palmarès. Certains de nos amis et collègues de la CTA Argentine peuvent d'ailleurs

aujourd'hui en témoigner. Ce sont principalement des jeunes qui, après avoir été torturés et interrogés, étaient soit enterrés dans des tombes communes et anonymes, soit jetés vivants à la mer, lors de « vols de la mort ».

Mais cela ne s'arrête malheureusement pas là. On estime à 500 le nombre de bébés arrachés à leurs mères en prison pour être élevés par des familles de militaires, confiés à des orphelinats dans tout le pays ou encore proposés à l'adoption à des familles crédules en Uruguay.

Les grands-mères ne se sont pas longtemps fait d'illusion sur le sort de leurs enfants. Mais, au mépris de leur propre sécurité, elles se sont unies pour défier la dictature, en se retrouvant chaque jeudi, sur la Place de mai à Buenos Aires, et exiger de savoir ce qu'il était advenu de leurs petits-enfants.

C'est ainsi qu'est né le mouvement des « Abuelas de la Plaza de Mayo » (Grands-

mères de la Place de mai). Sans relâche, elles ont cherché, recoupé des bouts d'information, fait le siège des Nations unies, organisé des tournées dans le monde entier pour faire connaître ce pan de l'histoire argentine. Leur détermination a permis l'adoption de la première loi — au monde — permettant l'identification génétique par le biais d'un ascendant.

La semaine dernière, un nouvel « enfant » a été identifié. Des vies entières fondées sur le mensonge, à déconstruire et reconstruire. Mais Estela de Carlotto, présidente des Abuelas, l'affirme : « *Tant qu'il me restera un souffle de vie, je continuerai à me battre pour la restitution des enfants.* » Les grands-mères peuvent être fières. Elles ont créé un mouvement dans lequel les jeunes prennent aujourd'hui la relève, pour continuer le combat, jusqu'à ce que tous les enfants disparus aient retrouvé leur identité.

MCN

ARGENTINE : OUTRAGE ULTIME AUX VICTIMES DE LA DICTATURE

À trois voix contre cinq, la Cour suprême argentine vient de rétablir une loi — connue sous le nom de « Deux pour Un » — promulguée en 1994 puis révoquée en 2001.

Au titre de cette loi, chaque jour passé en prison préventive compte double pour ceux qui seraient restés en prison pendant plus de deux ans en attente de leur procès.

Le jugement de la Cour suprême s'appliquerait pour l'heure à un individu, Luis Muiña, condamné en 2011 à treize ans de prison pour tortures, enlèvements et autres crimes contre l'humanité pendant la dictature.

Potentiellement, ce sont quelque 700 bourreaux de l'époque de la dictature qui pour-

raient aujourd'hui demander à bénéficier de cette loi !

Les syndicats et associations des droits humains sont extrêmement choqués de cette décision. Estela de Carlotto, fondatrice des « Abuelas de la Plaza de Mayo » (grands-mères de la Place de mai) a déclaré : « *Nous avons déjà subi le pire il y a quarante ans. En revanche, elle va nuire aux enfants, aux petits-enfants, et aux arrière-petits-enfants du peuple. Ce qui n'est pas jugé et pas condamné est amené à se répéter, d'une autre façon.* »

De son côté, la Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS) a publié une déclaration, dans laquelle elle s'insurge contre cette décision. Le travail de « Mémoire,

vérité et justice » doit se poursuivre, pour assurer un avenir sain au peuple argentin. Selon la CCSCS, « *Les victimes du génocide causé par la dictature — autour de 30 000 disparus entre 1976 et 1983 — sont aujourd'hui à nouveau confrontées au vol de leur propre humanité. La justice argentine avait été acclamée au niveau mondial pour sa jurisprudence sur les droits humains et sa politique en faveur de « Mémoire, vérité et justice ».* Et de conclure : « *La CCSCS rejette catégoriquement cette honteuse décision. Nous serons aux côtés des organismes de défense des droits humains le 10 mai, pour faire entendre la voix des travailleurs.* »

MCN

CUBA : RELANCER LA COOPÉRATION SYNDICALE

Une délégation de l'Espace international s'est rendue à Cuba fin mars pour une semaine de rencontres syndicales et d'échanges avec la CTC. La Confédération n'avait pas entrepris cette démarche depuis des années. L'accueil réservé à la délégation CGT a d'ailleurs témoigné de leur réelle volonté de remédier à cette situation. Aucune question n'a été éludée, les discussions ont été franches et très amicales.

La situation économique actuelle de Cuba est marquée par une stagnation du PIB (si cette notion élaborée pour une économie capitaliste a un sens là-bas) et une dénatalité forte — en plus d'une émigration subreptice.

CONTEXTE ÉCONOMIQUE DIFFICILE

La crise de 2008 n'a pas épargné cette île caribéenne, par ailleurs toujours soumise au blocus américain et sujette à des ouragans réguliers. Le cadre dans lequel l'économie se développe est en effet plutôt compliqué : pour se prémunir contre les aléas climatiques, des approvisionnements doivent être opérés régulièrement. Dans le même temps, l'importation de machinerie ou autres produits technologiques est rendue difficile, voire impossible, par les clauses de la loi Helms-Burton votée par le Congrès américain en 1996, stipulant qu'aucun produit entrant sur le territoire cubain ne peut contenir plus de 10 % de composants américains, sous peine de mesures de rétorsion pour l'entreprise qui fournirait ces composants. Moderniser l'appareil productif dans ces conditions est particulièrement ardu. La productivité souffre manifestement, et les machines de l'industrie manufacturière sont obsolètes, souvent en panne. En conséquence, Cuba dispose aujourd'hui d'une main d'œuvre hautement qualifiée, capable d'accomplir quasiment des « miracles », que ce soit avec des machines-outils des années 1960 ou encore avec des voitures de la marque « Lada », datant de l'époque soviétique. À Cuba, rien ne se perd, tout se recycle à l'infini.

Il existe à Cuba deux monnaies qui fonctionnent en parallèle : Le peso convertible, appelé CUC et dont la valeur est fixée à un dollar américain et le peso national (le CUP), beaucoup moins avantageux, puisqu'il faut 25 CUP pour un dollar américain. Cette situation n'est pas sans créer des difficultés dans la vie quotidienne. Les secteurs ouverts sur l'international (tourisme, investissements étrangers, etc.) donnent aux travailleurs accès à la monnaie convertible, avec un vrai

pouvoir d'achat. Ceux-ci se trouvent ainsi privilégiés par rapport aux travailleurs des secteurs traditionnels, publics, qui ne touchent leurs salaires qu'en monnaie non-convertible. Une certaine inégalité s'est ainsi installée dans la société cubaine, ce dont ont conscience les économistes et politiques cubains, puisqu'ils étudient actuellement différentes méthodes pour fusionner les deux monnaies, qui soient le moins préjudiciable possible pour l'ensemble de la population et pour l'économie cubaine en général.

À ces difficultés s'ajoute la volatilité des cours des matières premières sur les marchés mondiaux. Cuba exporte du sucre et du nickel, tandis qu'elle importe du pétrole (bien qu'elle en produise sur son propre territoire) et les denrées alimentaires que sa propre agriculture n'est plus en mesure de fournir depuis de nombreuses années. Les autorités cubaines ont d'ailleurs décidé de faire de la relance de l'agriculture et de l'élevage une priorité nationale.

Pour l'heure, au quotidien, les produits sont rationnés. Le pain est fabriqué de telle sorte que chaque Cubain puisse y avoir accès chaque jour, mais les files d'attente devant les boulangeries sont longues. Les épiceries ou mini-superettes semblent offrir par vagues certains produits, mais pas toute la gamme en permanence. La « débrouille » règne, et tout se passe en dehors du circuit officiel. Mais les Cubains semblent résignés, voire satisfaits de leur sort. L'accès à l'internet est rare — on peut d'ailleurs imputer ce souci en partie à l'embargo. La voiture est un produit de luxe : taxée à 800 % à l'entrée sur le territoire, une Renault Twingo coûte à Cuba pratiquement 200 000 euros !

D'IMPORTANTES DÉFIS À PRÉVOIR

Sur le plan de la démographie, Cuba subit une natalité très basse. Actuellement, il y a (seulement) 0,6 naissance par femme. Ainsi, d'ici 2024, l'on s'attend à une baisse de la population de 700 000 personnes (sur 11,2 millions d'habitants actuellement). Ceci amène des craintes quant à l'économie, au système de protection sociale et à la capacité du pays à renouveler son modèle social. Déjà dans les entreprises que nous avons visitées, un certain nombre de personnes, à un âge avancé, étaient toujours actives et tenaient des postes d'encadrement ou de direction. Les défis auxquelles la prochaine génération de responsables politiques et syndicaux devra faire face ne manquent donc pas. Le président

actuel, Raul Castro, a annoncé qu'il ne briguerait pas de nouveau mandat et qu'il compte passer le témoin à la nouvelle génération dans un avenir très proche. Les débats autour du prochain programme économique du pays ont démarré et le document soumis à la discussion est activement lu et amendé dans toutes les strates de la société cubaine, comme les assemblées de quartier, et en particulier dans les entreprises. Les responsables de la CTC insistent sur la nécessité d'un changement de mentalité à Cuba. Il faut en finir avec une certaine culture de la « dépendance » de la population vis-à-vis de l'État.

UN DÉBAT SYNDICAL D'IMPORTANCE

Dans ce cadre, le débat syndical est d'importance également. Le modèle unique d'entreprise publique a été ouvert il y a quelques années déjà à l'initiative privée, voire à l'investissement étranger. L'émergence d'une couche de travailleurs qui ne sont pas salariés d'une entreprise publique, et qui revendent le statut d'autoentrepreneurs pose bon nombre de questions à la démarche syndicale. Dans le système cubain actuel, au sein d'une entreprise publique, le syndicat joue un rôle de représentant de l'intérêt général avant tout. Il siège aux côtés du parti dans la direction de l'entreprise. Dans ce système, l'intérêt général, l'intérêt des dirigeants de l'entreprise et les intérêts des travailleurs se confondent — par définition. Les voies de recours en cas de dysfonctionnement se trouvent dans la hiérarchie du syndicat, puis du parti et de l'administration de l'État (le président de la CTC siège au conseil des ministres). Son poids dans l'entreprise vient d'un côté de son assise parmi les travailleurs adhérents du syndicat, et de l'autre côté de son rôle institutionnel.

Face à un salarié d'une PME privée, un salarié d'une co-entreprise étrangère ou un autoentrepreneur, ce fonctionnement n'est pas efficace. Le syndicat devient représentant des intérêts des travailleurs avant tout, contre les intérêts de l'employeur — mais en s'appuyant sur des voies de recours très différentes. La CTC est consciente de cette problématique, qu'elle ne peut résoudre à elle seule. C'est pour cette question en particulier qu'elle se tourne vers les syndicats européens, et la CGT en particulier.

Nous avons également appris que, dans les entreprises mixtes, le droit de la représentation des travailleurs s'adresse non pas seu-

lement à l'employeur (formel), mais bien à l'entreprise utilisatrice : le droit cubain a développé une réponse aux évolutions des relations de travail qu'en France nous avons beaucoup de peine à faire entériner !

Dans nos rencontres, ces difficultés et défis ont été évoqués avec lucidité et sans en minimiser la portée. La société cubaine et la CTC

se préparent et débattent de leur voie de développement futur, tout en restant sur les rails de « leur » socialisme. Mais elles comptent aussi sur la solidarité du monde et de la CGT pour avancer, car la situation de blocus continue de créer une situation artificielle qui entraîne des restrictions illégitimes à leur choix de développement.

Il est prévu qu'une délégation confédérale, conduite par Philippe Martinez, se rende à Cuba à la fin de l'automne 2017. Notre objectif est d'instaurer une coopération syndicale concrète entre nos deux organisations, fondée sur la défense de l'intérêt commun et la réciprocité.

MCN/WJ

BRÉSIL : SOUTIEN À LA GRÈVE GÉNÉRALE !

Le 28 avril, les syndicats avaient décidé d'une grande journée d'action pour la défense des droits des travailleurs. La CGT a adressé à la Centrale unitaire des travailleurs (CUT) un message de solidarité, dont voici quelques extraits :

« Le gouvernement de Michel Temer — issu du coup d'état parlementaire contre Dilma Rousseff — a, dès sa prise de pouvoir, donné le ton. Les lois sociales et le système de protection sociale en vigueur étaient un frein au développement économique du pays et il fallait lancer un grand processus de réformes. Alors que le pays atteint le nombre record de 13 millions de chômeurs, c'est l'austérité la plus sévère qui s'installe durablement.

« C'est ainsi qu'a été adoptée et mise en application une loi sur la sous-traitance intégrale,

laquelle permet aux entreprises de fonctionner avec un minimum de personnel en interne et de "vendre" le reste de leurs activités au plus offrant, c'est-à-dire à ceux qui proposent la main d'œuvre la moins chère.

« Par ailleurs, un projet de loi est en cours de discussion au Parlement, sur la réforme des retraites et de la sécurité sociale. Si elle est votée, cette loi impliquera l'augmentation de la durée des cotisations pour tous, sans reconnaissance de la pénibilité, ainsi que la réduction des budgets sociaux.

« Les syndicats ont déjà organisé des mouvements en mars, mais ils ont aujourd'hui décidé de cette mesure très forte, pour exiger qu'il soit mis un terme au détricotage du tissu social du Brésil.

« La CGT tient à réaffirmer à la CUT, aux

autres centrales syndicales concernées et à tous les travailleurs brésiliens, sa solidarité pleine et entière. Ce combat ne concerne pas que le Brésil. Il est le résultat de la mise en œuvre d'un néolibéralisme totalement décomplexé. C'est d'ailleurs la situation que vivent des millions de travailleurs en Europe.

« Seule une réponse conjuguée de l'ensemble du mouvement syndical mondial, notamment par le biais de ses instances internationales et dans tous les forums où il est représenté, permettra de mettre un point d'arrêt à cette course au moins-disant social et de défendre les droits et intérêts fondamentaux des travailleurs.

« La CGT souhaite plein succès à cette grande journée ».

MCN

ASIE

BANGLADESH : LA LUTTE DES SYNDICATS ÉVITE UN NOUVEAU RANA PLAZA



Manifestation des travailleurs d'Ananta pour faire entendre leurs revendications

Quatre ans après l'effondrement du Rana Plaza, les travailleurs de deux usines de Ananta Fashion et Ananta Apparels Ltd situées dans le même bâtiment ont par leur lutte évité un nouvel accident du travail dra-

matique. Le 5 avril dernier, alors que 3 000 personnes — majoritairement des femmes — sont au travail, une partie du terrain s'effondre.

Leur syndicat AFAWU, en coordination avec leur fédération NGWF, ont immédiatement fait évacuer le bâtiment, exigé de la direction la fermeture

des usines jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée, et fait appel à la législation Accord pour une inspection de sécurité. Accord est un texte légalement contraignant signé entre des marques et des syndicats

après le drame du Rana Plaza afin d'assurer un secteur de l'habillement sûr et sain pour les travailleurs au Bangladesh. Un des objectifs est d'obtenir un environnement de travail sans menace d'incendie, d'effondrement de bâtiment ou tout autre accident évitable dans le respect de mesures de santé et sécurité suffisantes. Les deux usines concernées produisent pour des marques très connues, notamment Next, H&M, Inditex, C&A, Zara, Mango, Marks & Spencer, River Island, GAP, Levis, Old navy, Dressmann, Jack & Jones, Abercrombie & Fitch, Barska. Suite à un rassemblement le 12 avril et après six jours d'arrêt, les travailleurs ont repris le travail avec l'engagement de l'entreprise de payer des compensations de salaires, de n'exercer aucune répression contre les travailleurs

— en particulier les représentants syndicaux — et d'effectuer la suite des travaux le plus rapidement possible.

NGWF se félicite de cette importante victoire, fruit de l'action des travailleurs des usines, et de leur syndicat, de la fédération mais

également grâce au soutien de nombreux syndicats et ONG dans le monde.

MLB

INDE : SOUTIEN AUX CAMARADES DE MARUTI SUZUKI



Le 18 juillet 2012, les salarié-e-s de l'usine «Maruti Suzuki» de Manesar — près de Delhi — étaient en grève. Depuis de nombreux mois, ils essayaient de former le syndicat de leur choix. Face aux licenciements et au harcèlement des dirigeants syndicaux, les travailleurs ont créé un syndicat, le MSWU. Avec le soutien actif du gouvernement, la direction de «Maruti-Suzuki» a refusé de reconnaître le syndicat et de négocier avec lui. Les principales revendications portaient sur des augmentations de salaires, de meilleures conditions de travail, le droit au respect et surtout le droit à un emploi permanent pour les travailleurs contractuels. Ces actions de la direction de «Maruti-Suzuki» et l'inaction du gouvernement violaient à la fois le droit indien et les conventions de l'OIT.

L'une de leurs revendications les plus fortes est un meilleur respect des travailleur-euse-s. La grève a été déclenchée par une énième brimade raciste à l'encontre d'un des salariés, considéré comme un dalit (intouchable) dans le système hindouiste de castes.

Pendant la grève, le gérant de l'usine «Maruti-Suzuki» a perdu la vie dans l'incendie de l'établissement. Aucune enquête sérieuse n'a été menée pour connaître l'origine et les circonstances du sinistre. Il est par ailleurs courant, en Inde, que les employeurs fassent appel à des nervis lors de mouvements sociaux.

Pourtant, les ouvrier-e-s ont aussitôt été accusé-e-s d'avoir incendié l'usine pour assassiner son directeur. Quelques jours après, les 2300 travailleur-euse-s de l'usine dont 1700 précaires ont été licencié-e-s, et 145 d'entre eux ont été arrêtés. Bizarrement les travailleur-euse-s n'ont pas été remplacé-e-s. En revanche, 1700 robots ont été installés dans une usine flambant neuve.

Le 18 mars 2017, le Tribunal du district de Gurgaon, près de New-Dehli, a rendu sa décision concernant les peines appliquées aux travailleurs reconnus coupables des incidents du 18 juillet 2012 : 13 travailleurs ont été condamnés à la prison à vie, 4 autres à cinq ans de prison et 14 ont été libérés — leur peine ayant déjà été accomplie. Ces derniers sont néanmoins condamnés à une forte amende dépassant leurs possibilités de paiement. 114 autres travailleurs ont simplement été relâchés sans même passer en procès... mais après avoir effectué 31 mois de prison préventive ! Pour leur syndicat, il n'y avait aucune preuve les impliquant dans les faits qui leur étaient reprochés. Après un procès de quatre ans et demi, la décision du tribunal (condamnée par la CGT) est injuste et contraire aux conventions internationales. Ces décisions constituent une attaque frontale contre le droit des travailleurs de se syndiquer et, plus généralement, contre les libertés syndicales.

Après une première protestation de Philippe Martinez au nom de la CGT en direction de l'ambassadeur de l'Inde à Paris le 16 mars, la CGT entière s'est mobilisée les 4 et 5 avril 2017 pour exiger à nouveau leur libération immédiate. Pendant ces deux journées, l'ensemble des confédérations syndicales indiennes avaient lancé un appel à une mobilisation mondiale pour exiger la libération immédiate des travailleurs injustement incarcérés. Ainsi, en France, de très nombreuses structures syndicales CGT (fédérations, comités régionaux, UD et syndicats) ont écrit ce jour-là à l'ambassadeur de l'Inde. Par ailleurs, au siège de la CGT, les membres de la Commission exécutive confédérale, et les militant-e-s de la confédération et des fédérations présents à Montreuil se sont réunis derrière une banderole avec le même slogan. Partout dans le monde, des milliers de travailleurs ont exprimé leur solidarité.

En réponse aux interpellations des organisations de la CGT, l'ambassadeur indien a répondu à chacune des organisations par un courrier réaffirmant la confiance du gouvernement indien dans ses institutions et «*la justesse, l'impartialité et l'indépendance*» de ses institutions judiciaires. Il demande que «*les organisations françaises respectent les institutions démocratiques indiennes sans les dénigrer*».

Il reconnaît que le conflit «*Maruti Suzuki (...)* a été sans aucun doute un énorme échec en Inde en matière de dialogue social», mais pour en tirer comme conclusion que «*cet incident a porté un coup majeur à l'environnement économique du pays*». La justice indienne fait-elle payer aux salariés de «Maruti Suzuki» les difficultés structurelles de l'économie indienne ?

SG

INDONÉSIE : DES TRAVAILLEUSES EN LUTTE DEPUIS 2012

Le 16 avril, la police indonésienne a dispersé dans la violence une manifestation de travailleuses qui protestent régulièrement depuis 2012. Cette année-là, 1000 travailleuses étaient

licenciées par deux entreprises, Victory Chingthu Indonesia et Panarub Industry, produisant pour les marques sportives Adidas et Mizuno. Leurs salaires et les indemnités de

licenciement n'ont toujours pas été payées. La fermeture brutale d'usines sans payer les salaires est une pratique fréquente en Indonésie.

MLB

MYANMAR : VICTOIRE DES TRAVAILLEURS D'UNE BOULANGERIE INDUSTRIELLE



Le 10 avril, après un mois de grève, les travailleurs de la boulangerie industrielle Mayson Bakery à Yangoon (ancienne Rangoon) ont repris le travail suite à une victoire importante. Début mars, l'entreprise avait licencié 184 travailleurs dont une majorité de syndiqués et de dirigeants syndicaux. Grâce à leur lutte, appuyée par la solidarité

des travailleurs du textile et de l'alimentation du quartier et par l'UITA, 180 travailleurs se sont vu proposer une réintégration après de longues négociations. Ils exigent la poursuite de ces dernières pour que les quatre derniers travailleurs — tous des dirigeants syndicaux — soient également réintégrés.

MLB

SOLIDARITÉ AVEC LE NÉPAL

L'Avenir social et le Zenroren du Japon viennent de signer l'accord de coopération avec Gefont, le principal syndicat népalais, confirmant la participation à la reconstruction suite au tremblement de terre du 25 avril 2015. Deux écoles et une maison communautaire comprenant un local syndical et des salles de formation ont été construites dans deux villages particulièrement touchés par le séisme.

L'actualité syndicale au Népal est actuellement centrée sur les projets législatifs du gouvernement contraires aux intérêts des travailleurs et sur la nécessité d'adopter la Loi sur la sécurité sociale le plus rapidement possible.

MLB



PAKISTAN : LE CYNISME PATRONAL APRÈS L'ACCIDENT SUR LE CHANTIER NAVAL DE GADANI



Explosion sur le chantier de déconstruction navale de Gadani.

Le 1^{er} novembre 2016, un grave incendie dans un pétrolier en cours de déconstruction sur le chantier naval de Gadani au Pakistan faisait plus de 26 tués et plusieurs dizaines de blessés parmi les travailleurs. Le gouvernement a pris la décision de fermer provisoirement le chantier.

Un mois plus tard, l'Association des déconstructeurs de navire du Pakistan (PSBA) demandait au gouvernement d'autoriser la reprise des activités car leur secteur occupe une place importante par les profits réalisés et le travail donné à beaucoup de travailleurs. Le chantier de Gadani est le 3^e plus grand au monde après ceux d'Alang en Inde et celui de Chittagong au Bangladesh avec plus de 30 000 travailleurs directs. Selon la PSBA, les salaires ne sont pas si mauvais, de nombreux autres entreprises et secteurs dépendent du chantier de déconstruction, le prix de l'acier augmente à cause de l'arrêt du chantier et les investisseurs vont s'intéresser à d'autres

pays. Et des accidents du travail se produisent aussi dans d'autres pays et personne n'arrête les avions ou les trains. L'État perd des revenus en taxes et impôts et les propriétaires des navires à démanteler ont payé un droit de déconstruction. L'association a exprimé sa sympathie avec les victimes de l'incendie et annoncé des compensations pour les familles : 400 000 roupies pakistanaïses (3 500 €) par personne du Gouvernement provincial — soit 13 mois de salaire d'un travailleur non qualifié —, 1 100 000 Rs (9 600 €) de PSBA pour aider les familles et 100 000 Rs (874 €) pour chaque blessé.

MLB

AUSTRALIE : ANNIVERSAIRE

Le 3 mai dernier, l'ACTU, Conseil australien des syndicats célébrait le 90^e anniversaire de sa création. À cette occasion, l'ACTU appelle les travailleurs non syndiqués à

rejoindre les forces syndicales pour une augmentation du salaire minimum et et u ceux qui ont les plus bas salaires. Cela passe par une lutte contre les politiques du gouverne-

ment actuel de droite qui versent toujours plus d'argent dans les poches des entreprises et attaque le droit du travail.

MLB

EUROPE

ITALIE : NOTE D'INFORMATION FACTUELLE

Une grande victoire pour la Confédération générale italienne du travail « CGIL » et les travailleurs italiens suite au vote du Sénat italien, le 19 avril dernier, pour l'abolition du système des « vouchers »¹, sorte de chèques emploi-service pour rémunérer un travail occasionnel entièrement libéralisé. Ce système, étendu à tous les secteurs par le gouvernement de Matteo Renzi, a augmenté la précarité et la faible rémunération sur le marché du travail. Le vote visait à éviter les référendums — proposés par CGIL — qui auraient dû se tenir le 28 mai.

3,3 MILLIONS DE SIGNATURES RECUEILLIES PAR LA CGIL

La Constitution italienne, par son article 75, autorise en effet 500 000 citoyens à réclamer un référendum pour abroger tout ou partie d'une loi. Au total, la CGIL a recueilli environ 3,3 millions de signatures, qu'elle a déposées le 1^{er} juillet 2016 auprès de la Cour constitutionnelle, pour remettre en cause certains aspects des récentes réformes du marché du travail.

Par ailleurs, la loi modifie les modalités d'application de la responsabilité pleine et solidaire de la chaîne de sous-traitance vis-à-vis des travailleurs — une question qui concerne surtout le secteur du BTP — en reprenant à son compte la formulation du référendum de la CGIL. La règle imposant au salarié du sous-traitant de poursuivre tout d'abord leur employeur direct devant les tribunaux en cas de non-versement des

salaires ou des cotisations sociales est abolie. Il pourra citer en justice directement l'entreprise commanditaire.

UNE VICTOIRE POUR LES TRAVAILLEURS ITALIENS

Susanna Camusso, secrétaire générale de la CGIL, a déclaré suite au vote du 19 avril : « C'est une victoire pour les travailleurs italiens. C'est le résultat d'une campagne extraordinaire d'information et de mobilisation et nous devons remercier les travailleurs et citoyens italiens qui ont soutenu la CGIL dans cette action. Nous avons parlé à l'ensemble du pays, nous avons présenté nos idées et nos propositions et finalement nous avons eu du succès. Quoi qu'il en soit, nous poursuivrons la lutte pour l'approbation de notre proposition pour une nouvelle loi : la Charte des droits du travail universel en Italie. »

C'est la première fois en Europe que des aspects d'une réforme du marché du travail sont soumis à un référendum. Il est important d'indiquer qu'en plus d'avoir recueilli ces signatures pour obtenir les référendums, les travailleurs italiens ont apporté leurs soutien à la « Charte des droits universels du travail », une proposition de loi défendue par la CGIL, qui vise, selon Susanna Camusso, à arracher « des droits égaux même si l'on a des contrats divers et si l'on vit dans des zones différentes [...] À la CGIL, nous pensons qu'il ne peut y avoir de travail libre sans droits pour les salariés ».

Le marché du travail italien a subi des chan-

gements majeurs au cours des dernières années au détriment du niveau général de protection des salarié(e)s. La législation récemment approuvée (y compris le soi-disant Jobs Act) n'a pas vu la participation des partenaires sociaux et a remis en cause certaines normes — notamment les modifications aux licenciements injustifiés — et n'a pas introduit un véritable système de protection sociale pour ceux qui perdent leur emploi et pour ceux qui ont des contrats précaires.

UNE CHARTE DES DROITS UNIVERSELS DU TRAVAIL

Au vu de la situation en Italie, la CGIL a décidé de lancer en décembre 2015 une vaste campagne pour instaurer de nouveau la dignité, la liberté et la démocratie au travail, en réécrivant la législation du marché du travail. Le résultat de cette démarche devait être une proposition de loi, basée sur une « Charte des droits universels du travail » qui définit, en 97 articles, une réforme complète du droit social italien. Elle a été soumise à la consultation de ses membres. Cette Charte prévoit d'instaurer des droits universels pour toutes les salarié-e-s (autonomes et précaires inclus), allant d'une rétribution équitable à la protection de la santé et de la sécurité, en passant par la liberté d'expression, la formation permanente, et l'interdiction des contrôles à distance.

JSB

1 – Créés en 2003 par la réforme Biagi pour rémunérer les petits travaux occasionnels comme le ménage ou le jardinage, avec l'objectif de combattre le travail au noir, les « vouchers » ont été progressivement libéralisés par les réformes successives et sont aujourd'hui massivement utilisés par les entreprises. Selon les statistiques de l'institut de prévoyance INPS — qui gère le système — 68 millions de vouchers à 10 euros ont été vendus aux employeurs en 2014, un chiffre qui a bondi à 108 millions en 2015 (+57,7%) et à près de 134 millions en 2016 (+23,9% sur 2015). La tendance connaissait toutefois un net ralentissement depuis le mois d'octobre 2016, à partir de l'entrée en vigueur des normes qui imposent la communication préalable aux autorités de l'utilisation des « vouchers ». Mais les abus sont devenus un véritable fléau, en particulier dans le bâtiment, l'agriculture ou la restauration.

AUTRICHE : REVENDICATION DES FEMMES

En Autriche, la répartition équitable des revenus est aussi l'un des enjeux les plus importants pour le droit des femmes à mener une vie indépendante. Une revendication de longue date des femmes de l'OGB (Confédération syndicale autrichienne) de est une répartition des revenus équitable entre les sexes. En Autriche, les entreprises de 150 employés ou plus sont tenues de divulguer un rapport sur les revenus. Nous réclamons donc un développement de ces rapports prévus par la loi ainsi que la communication interne de tous les salaires, parce que les femmes ont le droit de savoir combien gagnent leurs collègues masculins. Des études montrent une chute de l'Autriche en termes d'équité salariale à l'échelle internationale. Elle se retrouve en fin de classement sur cet aspect. Afin que les femmes en

Autriche obtiennent vraiment l'égalité des chances sur le marché du travail, des mesures doivent être prises. En plus d'une expansion rapide des lieux d'éducation des enfants avec des heures d'ouverture permettant aux parents de maintenir un emploi à temps plein en ville ou à la campagne, des mesures durables sont nécessaires pour empêcher que les femmes soient forcées d'accepter un travail à temps partiel (en raison du manque de places de garde d'enfants) et éviter de devenir dépendantes, de leur partenaire ou des prestations sociales. Les conditions de travail et surtout les salaires dans les secteurs dominés par les femmes doivent être améliorés. Une demande de longue date subsiste : le salaire minimum de 1500 euros dans les conventions collectives — atteint dans de nombreux

secteurs, mais pas encore mis en œuvre universellement en Autriche.

Le temps partiel est source de pauvreté arrivé à un certain âge. Il n'est par ailleurs pas un souhait, mais souvent la seule option possible.

Les chiffres du rapport social actuel sont inquiétants — en particulier pour les femmes. Près de la moitié des travailleuses maintiennent des emplois à temps partiel et cela engendre des conséquences importantes — moins de revenus, des perspectives de promotion pauvres et de faibles pensions. Il y a un besoin urgent d'augmentation des salaires minima et de création d'accueils pour les enfants afin de créer de bonnes conditions de travail pour les femmes en Autriche.

DM

ROYAUME-UNI : BREXIT

La Grande-Bretagne a officiellement déposé sa demande de quitter l'Union européenne le 29 mars. Ainsi, la sortie de l'Union sera effective au plus tard le 30 mars 2019 à 00h00 (heure de Bruxelles). Les chefs d'État et de gouvernement ont convenu le 29 avril de leur position commune pour les négociations. Le Parlement européen a fait de même, déjà le 4 avril. La Commission Européenne a publié le 3 mai ses propositions de mandat de négociation. L'ensemble de ces positions sont très dures à l'égard des conditions à remplir par le

Royaume-Uni avant la sortie effective, et toutes adoptées, soit à l'unanimité, soit à une écrasante majorité. En priorité — et sur ce point il y a accord complet — il est nécessaire d'offrir des garanties soit aux citoyens européens qui se trouvent en Grande-Bretagne, soit aux Britanniques sur le continent. Il ne faut pas qu'ils paient le prix du Brexit. Les négociations s'ouvrant désormais (après les élections générales annoncées par surprise pour le 8 juin), les dossiers syndicaux et sociaux doivent être défendus activement après des négociateurs. Les fédérations

syndicales européennes ont déjà adopté des premières positions sur la prise en compte du Brexit dans les comités européens.

Le 3 mars, sur invitation de la CGT, Elena Crasta était venue à Paris pour exposer le point de vue du TUC britannique sur le Brexit, ses attentes, ses craintes, mais aussi ses demandes de soutien aux syndicats du continent.

Le prochain numéro du *Peuple* contiendra un dossier complet sur le Brexit, avec compte-rendu de cette rencontre.

WJ

TURQUIE : FIN DE LA DÉMOCRATIE ?

Depuis la déclaration commune sur la Turquie du 23 novembre 2016 des huit organisations syndicales françaises, la situation n'a cessé de se dégrader concernant les droits fondamentaux et les libertés syndicales ainsi que les conditions de vie et de travail des salariés dans ce pays. S'inscrivant dans le prolongement de cette déclaration intersyndicale, une délégation composée des représentants de la CFDT, CGT et Solidaires s'est rendue à Istanbul et Ankara les 21 et 22 mars derniers. L'objectif de cette mission était triple :

- exprimer la solidarité des organisations syndicales françaises avec les travail-

leurs de Turquie et avec leurs syndicats en ces moments difficiles où sont violemment enfreints leurs libertés et droits syndicaux ;

- récolter des informations plus précises sur la situation des travailleurs de Turquie, la répression dont ils font l'objet ces derniers mois, et la violation des droits démocratiques et syndicaux à l'œuvre dans le pays ;
- discuter des modalités d'éventuelles aides concrètes (financière, juridique, institutionnelle) aux syndicats de Turquie victimes de la répression.

À Istanbul la délégation a rencontré la secrétaire générale de la confédération DISK (Confédération des syndicats progressistes de Turquie, membre de la CSI et de la CES) et les représentants de journalistes : le secrétaire général du syndicat des travailleurs du livre et de la presse DISK-Basin-Is et le président de l'Association des journalistes CGD. À Ankara, elle a rencontré les co-secrétaires généraux de la confédération KESK (Confédération des syndicats des travailleurs du service public, membre de la CSI et de la CES), le directeur du bureau de l'OIT pour la Turquie, puis une représentante de la délégation.



gation de l'UE en Turquie et pour finir le secrétaire général du syndicat Egitim-Sen (syndicat de l'éducation membre de KESK) et des universitaires licenciés membres d'Egitim-Sen.

ÉTAT D'URGENCE PRETEXTE À LA REPRESSION

L'état d'urgence proclamé à la suite de la tentative avortée du coup d'État en juillet était toujours maintenu et sert de prétexte à une répression contre tous les secteurs de la société : l'armée, les journalistes, les fonctionnaires, les magistrats, les universités, etc. Cette répression menée au nom de la lutte contre le terrorisme s'avère, en réalité, une façon pour le pouvoir de faire taire toute forme d'opposition.

C'est dans ces conditions que les électeurs en Turquie étaient appelés à un référendum-plébiscite le 16 avril. Ils devaient dire « oui » ou « non » à dix-huit articles constitutionnels rédigés sans débat public. Si le « oui » l'emportait, le régime parlementaire en vigueur depuis soixante-dix ans serait remplacé par un régime présidentiel sans séparation des pouvoirs.

Le chef de l'État, qui pourrait rester chef de parti, serait maître absolu du pouvoir exécutif. Il pourrait gouverner par décrets, instaurer l'état d'urgence, dérogeant ainsi aux droits de l'homme. Il aurait le contrôle sur la Cour constitutionnelle et l'appareil judiciaire, nommerait ses ministres, les haut-fonctionnaires, les recteurs d'université, déciderait de l'utilisation des armées. La délégation intersyndicale française qui s'est rendue à Istanbul et Ankara les 21 et 22 mars derniers, a eu l'occasion — entre autres — de constater que la campagne autour du référendum était inéquitable.

FAVORISATION DU « OUI » POUR LE RÉFÉRENDUM

Tous les moyens de l'administration, centrale et locale, avaient été mis à la disposition des partisans de « oui », tandis que la répression s'accroissait à l'encontre de l'opposition et en particulier des militants syndicaux :

- une dizaine de députés et plus de 5 000 militants du deuxième parti d'opposition (HDP) avaient été incarcérés;
- les militants syndicaux, politiques ou

associatifs, partisans du « non », avaient été censurés, harcelés par les forces de l'ordre, mis en garde à vue par des magistrats partiaux, leurs manifestations interdites ou réprimées.

Le scrutin du 16 avril a été entaché d'irrégularités : alors que le dépouillement continuait, le Haut conseil électoral a décidé d'accepter les bulletins et les enveloppes non estampillés. Le « oui » a été déclaré gagnant avec 51,4 % de voix exprimées, contre 48,6 % pour le « non », soit un écart de 1 380 000 voix.

Lundi 18 avril, le Conseil des ministres a immédiatement décidé de prolonger de trois mois encore l'état d'urgence sur tout le territoire.

DÉCLARATION COMMUNE DES HUIT SYNDICATS FRANÇAIS

Le 21 avril, les huit organisations syndicales françaises (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, FSU, Solidaires et Unsa) ont rendu publique une nouvelle déclaration commune : *« Les organisations syndicales françaises appellent à nouveau le gouvernement français et les instances européennes à agir de manière urgente pour sauvegarder les droits fondamentaux des populations de Turquie en cette période où règnent la confusion et la crainte pour l'avenir. »*

Des dizaines de milliers de salariés du secteur public licenciés par des décrets politiques arbitraires depuis juillet 2016 sont en train de sombrer dans la précarité totale : ni indemnité de chômage, ni aide sociale, perte de leurs droits à la sécurité sociale. Sans possibilité de travail dans le privé, interdits de voyager à l'étranger, ils se retrouvent socialement marginalisés, stigmatisés. Plongés dans le désespoir, une quarantaine d'entre eux ont mis fin à leurs jours depuis le début de la répression.

L'heure est à la solidarité active avec les travailleurs licenciés et les syndicalistes victimes de la répression, pour leur réintégration et le rétablissement de leurs droits. Plus que jamais, nous réaffirmons notre soutien à la société civile de Turquie, dans leurs luttes pour la défense des droits sociaux et politiques, pour la sauvegarde des libertés syndicales. »

NF

MISSION EN PALESTINE ET ISRAËL



L'année 2017 marque le 50^e anniversaire de l'occupation du territoire palestinien par Israël.

Les conditions de vie et de travail des Palestiniens continuent de se détériorer : manque d'un véritable système de protection en Cisjordanie, discrimination systématique en Israël et isolement continu de la Bande de Gaza depuis dix ans.

La politique de colonisation du gouvernement israélien s'est accélérée de façon drastique en Cisjordanie, dont Jérusalem-Est. L'existence même des colonies, c'est-à-dire les implantations civiles israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, est illégale au regard du droit international. Elle s'accompagne de nombreuses restrictions imposées aux populations palestiniennes, violant leurs droits les plus

fondamentaux et les privant de conditions de vie décentes.

Le gouvernement israélien a annoncé, le 24 janvier, avoir donné son feu vert à la construction de 2500 nouveaux logements dans les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée. C'est la plus importante annonce de ce type depuis des années. Cette annonce est la deuxième du genre depuis que Donald Trump est devenu président des États-Unis.

La majorité de la communauté internationale considère les colonies comme un obstacle majeur à la paix entre Israéliens et Palestiniens. Cette opposition a donné lieu le 23 décembre à l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies d'une résolution condamnant la colonisation.¹

Mais nous avons assisté pendant plusieurs mois à un certain immobilisme des syndicats palestiniens, dû probablement au gel de leurs comptes en banque par l'Autorité palestinienne.

À la réunion de coordination européenne sur la solidarité avec les travailleurs palestiniens et leurs syndicats — que nous avons organisée conjointement avec la CFTD dans nos locaux le 12 décembre 2016 — avec la participation aussi de : LO Suède, FGTB Belgique, CSN Québec, CGIL Italie, CGTP Portugal, USO Espagne, ELA Pays Basco et TUAC, il a été décidé d'organiser une mission commune d'investigation sur place.

Cette mission a eu lieu du 5 au 11 mars avec la participation de 11 responsables des syndicats FGTB Belgique, CGT France, CGIL Italie, CC00, USO Espagne, CIG Galiza, ELA Pays Basco, CSN Québec, CUT Brésil et Solidarity Center. La délégation a rencontré les responsables de PGFTU à Naplouse, de PNFTU à Tulkarem, de GFTUP à Ramallah, de la Fédération des enseignants à Jérusalem, de l'Histadrut, de Koach La Ovdim, de Kav LaOved, de WAC-MAAN, de la représentation de l'UE à Jérusalem, un député du parlement israélien, le représentant de l'OIT et le ministre du Travail de l'Autorité palestinienne.

NF



INITIATIVES SYNDICALES : MOBILISATION INTERNATIONALE

À l'invitation de PGFTU, une délégation conduite par Bernard Thibault, alors secrétaire général de la CGT, comprenant entre autres Philippe Martinez, alors secrétaire général de la FTM-CGT, s'était rendue en 2013 en Cisjordanie et dans la Bande de Gaza. Le congrès de PGFTU s'est depuis réuni en avril l'année dernière, avec une importante participation internationale, dont la CGT.

1 - Voir le rapport : Les liaisons dangereuses de banques françaises avec la colonisation israélienne, mars 2017, disponible sur : www.cgt.fr/palestine-territoires-occupes.html.

UNE PÉTITION EN LIGNE CONTRE LE CETA

Les parlementaires européen-ne-s, ont malgré les fortes protestations des personnalité-e-s civiles, des associations et des syndicats ratifié l'Accord économique et commercial global (AEGC) ou Comprehensive Economic and Trade Agreement (Ceta) par 408 voix pour et 254 contre. Cet accord dit de « nouvelle génération » réduit drastiquement les barrières tarifaires et

non-tarifaires, mais traite également de nombreux aspects liés à l'exportation de biens et de services et à la mise en place d'un cadre d'investissement favorable aux entreprises européennes et canadiennes.

En pratique, il réduira la quasi-totalité — près de 99 % — des barrières d'importations, permettra aux entreprises canadiennes et européennes de participer aux marchés publics, de services et d'investissements.

Les personnalité-e-s civiles, les associations et les syndicats, notamment, continuent de se mobiliser contre cet accord. La Confédération européenne des syndicats (CES) et le Congrès du Travail du Canada (CTC) sont aussi opposés au Ceta.

Le collectif contre le Tafta / Ceta, dont fait partie la CGT continue la lutte.

Le Ceta, va prochainement entrer en application de manière provisoire. Pour qu'il soit définitivement appliqué, il doit être ratifié par

chacun des parlements des 28 États (27 si l'on enlève le Royaume-Uni). Si un seul des États refuse, le Ceta disparaîtra dans les poubelles de l'histoire.

Pour cela, le collectif à décider de lancer une pétition à destination des parlementaires français pour leur expliquer les dangers du Ceta et le convaincre de refuser sa ratification nationale. La procédure devant l'Assemblée nationale et le Sénat pourrait débiter dès cette année. En attendant, dans les autres pays de l'Union européenne, les procédures de ratification nationale avancent à petits pas. En Lettonie, le Ceta est déjà ratifié, en République Tchèque, en Croatie et au Danemark, le processus est déjà bien avancé, par exemple.

Il suffit d'un (grand ...) pays de l'UE pour bloquer l'entrée en vigueur définitive du traité.

Vous pouvez signer la pétition sous le lien www.stop-ceta.fr

SG



ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE UE-MERCOSUR : COOPÉRATION BI-CONTINENTALE



Du 20 au 24 mars 2017, Luca Visentini, secrétaire général de la CES, conduisait une délégation d'organisations syndicales d'Europe (Belgique, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) coopérant sur l'Amérique

latine, et de la direction de l'institut syndical européen (ETUI), qui s'est rendue en Argentine pour travailler conjointement avec les syndicats concernés d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay) sur le dit accord, et leur organisation subrégionale, la Coordination des centrales syndicales du Cône sud (CCSCS).

Après l'échec des discussions sur un potentiel accord entre l'UE et les pays du Mercosur en 2004, les négociations avaient été suspendues. Cependant, à la faveur de nouveaux gouvernements néolibéraux au Brésil (Michel Temer) et en Argentine (Mauricio Macri), elles ont rapidement repris : première réunion des négociateurs en chef à Bruxelles en mai 2016, suivie d'une seconde à Montevideo en juin. L'objectif de ces deux gouvernements est d'accélérer le processus, afin de parvenir à un accord purement commercial avec l'UE, dont serait exclu tout contenu qui ne serait pas d'ordre économique. Seul le gouvernement uruguayen — progressiste — de Tabaré Vázquez s'y oppose, voulant au contraire un accord d'association et de coopération avec l'UE.

Cette semaine de travail a permis d'élaborer une déclaration commune à l'intention du

Comité de négociations birégionales (CNB) présent à Buenos Aires à la même période. D'autre part, un séminaire s'est tenu, pour échanger sur des propositions de formation et de travail mutuellement bénéfiques sur cet ALE. Enfin, ce fut l'occasion de commémorer, avec les syndicats et organisations de la société civile, le 41^e anniversaire du coup d'État militaire du 24 mars 1976.

La déclaration commune reprend les principales revendications des mouvements syndicaux des deux régions :

- parvenir à un véritable accord d'association, pour renforcer les relations politiques, économiques, sociales et culturelles des deux régions, en mettant l'accent sur le respect des droits humains, le travail décent, les valeurs démocratiques et le développement durable ;
- avoir accès librement au contenu des négociations, en toute transparence ;
- organiser des consultations institutionnalisées avec les organisations syndicales et autres composantes de la société civile ;
- inclure des clauses pour assurer un « traitement spécifique et différencié » aux pays à un moindre niveau de déve-

loppement relatif, notamment en matière de politique industrielle, de coopération scientifique, de transferts de technologies et de financements préférentiels, afin de permettre le développement des secteurs productifs dans les pays en question ;

- exclure catégoriquement les services publics des négociations ;
- exclure toute clause sur les différends investisseur/État ;
- introduire un chapitre complet et contraignant sur les droits sociaux, en faisant

référence aux différents mécanismes internationaux pertinents (conventions OIT, etc.).

Une rencontre a également eu lieu au Parlement, avec les présidents des commissions économie et commerce extérieur. Le séminaire a permis un échange approfondi sur les systèmes de formation en Europe et dans le Mercosur. L'objectif est de se mettre véritablement en ordre de marche tous ensemble, afin de peser de manière plus significative sur les discussions. Pour ce faire, des formations seront nécessaires dans les deux régions, afin

de parvenir au même niveau de connaissances, à une synergie qui rende le mouvement syndical plus efficace dans l'élaboration de stratégies portant sur les droits humains et syndicaux, ainsi que sur le travail décent. C'est un véritable programme de travail à long terme qui s'entame, avec des échéances bien déterminées. Chacun dans leurs régions respectives — et ensemble lorsque nécessaire — les adhérents de la CES impliqués et ceux de la CCSCS vont pouvoir déployer des activités simultanément.

MCN

SEMAINE MONDIALE CONTRE L'ÉVASION FISCALE

Un an après l'explosion du scandale dit « Panama Papers » (3 avril 2016, plus importante fuite d'informations jamais exploitée par des journalistes), un ensemble d'associations et de syndicats ont décidé de remettre au cœur de l'actualité le sujet de l'évasion fiscale et de soulever le couvercle que certains y ont posé.

Membre de ce collectif, la CGT et ses organisations (fédération des Services publics, fédération des Organismes sociaux, fédération des Finances, fédération de la Santé) se sont pleinement engagées dans cette semaine revendicative.

Un an plus tard, il est évident que les réponses n'ont pas été à la hauteur du scandale : les États rechignent à porter un coup d'arrêt aux sociétés écrans et aux banques, suivant ainsi les conseils d'entreprises de lobbying bien connues (Afp, Société générale, Ernst and Young...).

Le problème reste donc entier, et la question de la justice fiscale est sur la table : comment se fait-il que les plus riches continuent d'échapper à l'impôt, que les systèmes fiscaux deviennent de plus en plus régressifs, tandis que les mesures d'austérité se multiplient et que les services publics se décomposent ?

Un an après les Panama Papers, la CGT et ses organisations, organisations de la société civile, ONG, ont participé à la « semaine de mobilisation contre l'évasion fiscale » en proposant, entre autres, aux candidats à l'élection présidentielle de :

- mettre un terme aux sociétés écrans et aux trusts qui facilitent la fraude fiscale ;
- lutter contre l'évasion fiscale des grands groupes en imposant la transparence sur leurs activités et les impôts qu'ils paient ;
- cesser la course à la concurrence fiscale en promouvant au niveau européen un

taux plancher pour l'impôt sur les sociétés et en réduisant le nombre et le coût des niches fiscales et des régimes dérogatoires ;

- mettre un terme à l'impunité fiscale en renforçant les effectifs des administrations impliquées dans la traque des délinquants financiers et en réorganisant en profondeur l'organisation de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Vous trouverez sous ce lien la tribune publiée le 3 avril dans le journal *Le Monde* :

http://www.lemonde.fr/idees/article/2017/04/03/un-an-apres-les-panama-papers-comment-se-fait-il-que-les-systemes-fiscaux-deviennent-de-plus-en-plus-regressifs_5105133_3232.html

Une version complète de cette tribune peut vous être envoyée sur simple demande à europinter@cgt.fr.

SG

Migrations

TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU SYNDICAL MIGRATIONS MÉDITERRANÉENNES SUB-SAHARIENNES

Accueillie conjointement par la CFDT et la CGT, la 3^e assemblée générale du RSMMS a eu lieu du 13 au 15 février à Paris. Étaient présents les membres suivants : Algérie (CGATA), Maroc (CDT, UMT), Tunisie (UGTT), Bénin (UNSTB), Mauritanie (CGTM), Niger (USTN), Sénégal (Comité de réflexion et d'action intersyndicale sur la migration CARISM comprenant CNTS, CNTS-FC, CSA, UDTs, UNSAS), France (CFDT, CGT), Italie (CGIL).

Depuis sa création en 2014 à Casablanca, le RSMMS s'est progressivement structuré. Ainsi, le Réseau dispose d'un groupe Facebook, sur lequel ont lieu des échanges réguliers. Plusieurs réunions se sont tenues, dans le but de définir le fonctionnement et les activités du réseau, lequel a assuré une présence dans différents rassemblements, comme le Forum social mondial de Tunis en 2015. Un premier contact a eu lieu avec des

représentants de la Commission européenne.

Le secrétariat du RSMMS est assuré par l'UGTT à Tunis. Un comité de pilotage composé de 6 syndicats (CFDT France, CGIL Italie, UGTT Tunisie, UMT Maroc, CARISM et USTN Niger), est notamment chargé de déterminer les modalités des actions définies par l'assemblée générale de ses membres.



Le RSMMS compte aujourd'hui 79 membres représentant une vingtaine d'organisations syndicales, plus quelques associations en qualité d'observateurs.

L'assemblée générale a adopté un programme d'actions et une déclaration à la fin des travaux.

DÉCLARATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RSMMS, RÉUNIE À PARIS DU 13 AU 15 FÉVRIER 2017

Les membres du Réseau syndical migrations méditerranéennes sub-sahariennes réunis à Paris du 13 au 15 février 2017 lors de leur troisième assemblée générale, ayant examiné la Déclaration du sommet informel de l'Union européenne (Malte, 2-3 février 2017) et la Déclaration de la réunion des experts de haut niveau UA – UE (Malte, 8-9 février 2017) :

- déclarent être profondément préoccupés et condamnent avec la plus grande fermeté la politique migratoire dite « durable » de l'UE, en réalité contraire au respect des droits de l'homme ;
- soulignent que le « partenariat solide » fondé sur la confiance mutuelle dont fait état la Déclaration du sommet informel de l'UE (La Valette, 3 février 2017) ne peut être réellement construit que dans le cadre d'une gouvernance équitable, inclusive, transparente et basée sur les droits ;
- constatent que les migrants, demandeurs d'asile et réfugiés se heurtent à des obstacles physiques et bureaucratiques colossaux et, du fait de ces politiques, sont exposés à des mesures d'expulsion, de séquestration et de détentions indignes, de marginalisation, d'exclusion et d'exploitation en violation de leurs droits fondamentaux ;
- dénoncent les termes des accords d'externalisation des frontières signé

notamment avec la Libye et les mesures envisagées avec l'OIM et le HCR pour la création de centres d'accueil et de rétention ; recommandent aux États du sud de la Méditerranée de repousser les propositions d'accord de réadmission et les laisser-passer de l'UE ;

- regrettent l'absence de dialogue réel et de consultation des principaux acteurs de la société civile représentatifs des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile au sujet de la mise en œuvre de la Déclaration de La Valette — 2015 ;
- réaffirment leur attachement au respect des normes internationales relatives à l'ensemble des droits de l'homme tels qu'énoncés par la Déclaration universelle des droits de l'homme et des autres textes internationaux qui s'y réfèrent à liberté de circulation des personnes et au respect des droits ;
- Soulignent la nécessité d'associer les principaux acteurs de la société civile, dont les organisations syndicales, dans les mécanismes de mise en œuvre du plan d'action de La Valette aux niveaux régional et national et notamment les préparatifs pour le sommet UA-EU de novembre 2017 ;
- appellent l'UE et les États membres à suspendre tout processus visant la conclusion d'accords de réadmission et l'externalisation des contrôles aux frontières et de mettre un terme aux procédures d'expulsion contraires aux conventions internationales ;
- donnent la priorité à l'intégration des droits humains au cœur des politiques migratoires et exigent des États membres de l'UE à s'engager pour la régularisation des travailleurs migrants irréguliers, et d'améliorer la protection et l'intégration socio-économique des migrants et migrantes ;

- dénoncent l'aide publique dédiée à la militarisation des contrôles aux frontières accordée par l'UE à certains pays africains ; demandent avec fermeté la levée de cette conditionnalité dans le cadre des politiques de l'aide au développement ;
- proposent aux institutions des Nations-unies de mettre en place un mécanisme commun d'observation, la mise en place de corridors humanitaires, de surveillance et de suivi des violations des droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile ;
- recommandent à la CSI, la CSI-Afrique et la CSI-Arabe d'examiner l'impact des mesures adoptées dans le cadre des déclarations de l'UE et de prendre les actions appropriées ;
- exigent que le plan d'action actualisé sur les retours et les orientations pour accroître l'efficacité de l'UE et des États membres dans ce domaine fassent l'objet de consultations avec tous les acteurs du sud de la Méditerranée ;
- décident de se mobiliser aux niveaux national et régional pour développer des actions de plaidoyer et d'information sur l'impact négatif découlant de la mise en œuvre du plan d'action de La Valette et de développer des partenariats avec les acteurs de la société civile, des collectivités locales, pour la défense des droits des travailleurs migrants et la promotion d'une gouvernance équitable des migrations ;
- expriment leur indignation face aux violations des droits fondamentaux des travailleurs migrants dans les pays du sud de la Méditerranée et sub-sahariens et invitent les gouvernements des pays concernés à prendre des mesures nécessaires — notamment dans le cadre du dialogue social — pour garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs migrants et des membres de leur famille. Elles saisissent cette occasion pour exprimer leur solidarité avec Fouad Hassam, chargé des questions de migration à la CGATA, licencié abusivement après la publication du communiqué relatif à l'expulsion par les autorités algériennes des travailleurs migrants à la frontière nigérienne.

NF

RAPPORT 2017 SUR LES SALAIRES

La livraison 2017 du rapport mondial sur les salaires est un excellent cru pour appuyer nos argumentaires et notre démarche revendicative. Comme ses versions antérieures, il pointe les risques de l'austérité et de la modération salariale en Europe. Il ajoute un argument en appui de notre lutte contre la loi El Khomri sur les effets néfastes de la négociation d'entreprise dérogatoire aux accords de branche ou aux dispositions nationales sur le temps de travail et les salaires.

PAYS DU SUD : AUSTÉRITÉ ET MODÉRATION SALARIALE

Les préconisations de l'OIT restent d'une remarquable constance keynésienne année après année : pour l'Organisation, les politiques économiques et monétaires conduisant à une modération, voire à une récession salariale, en faisant peser un risque déflationniste global sur l'économie (baisse simultanée des prix et des salaires, le rapport revenant notamment sur le désastre déflationniste japonais de la fin des années 80), entretiennent la crise que nous connaissons depuis 2008. Seule une politique de relance des salaires peut permettre d'enclencher à nouveau des mécanismes économiques plus vertueux et profitant davantage aux travailleurs.

Après avoir mis l'Europe au cœur de son rapport, l'OIT met cette année le projecteur sur les pays d'Amérique latine (– 1,3% de salaire net en moyenne continentale, – 3,7% au Brésil, – 2,2% au Guatemala, – 0,5% en Équateur, faibles hausses dans les autres principales économies : + 0,5% au Mexique, + 1,8% au Chili...) et d'Europe orientale, notamment ex-soviétique (la baisse des salaires nets atteignant en moyenne – 5,2% sur cette zone).

En dehors de ces deux zones qui sont en situation de recul des salaires nets, le reste du monde connaît un ralentissement des hausses de salaires, notamment le monde arabe (+ 2,1% de hausses de salaires en 2015, contre + 5% en 2012), l'Afrique (+ 2% contre + 3,8%) et l'Asie (qui stagne à + 4% contre + 4,5%). Quelques grosses économies de cette zone sont même en récession salariale (l'Australie avec – 0,2% et l'Indonésie

avec – 0,4%) tandis que d'autres n'en sortent que timidement (le Japon culmine à + 0,3% après plusieurs années de baisse des salaires nets).

PAYS DÉVELOPPÉS : SORTIE DU CYCLE DE RÉCESSION SALARIALE

Dans les éditions précédentes de son rapport¹, l'OIT pointait sévèrement les effets dévastateurs des trois années de recul net des salaires en Europe : – 0,2% en 2010, – 0,7% en 2011 et – 0,8% en 2012. Dans sa livraison 2017, le rapport salue la reprise de l'augmentation des salaires en Europe de l'Ouest (+ 1,5% en 2015), considérant qu'elle confirme une inversion du cycle récessionniste déjà amorcée en 2013 (+ 0,2%) et 2014 (+ 0,7%).

Mais ce satisfecit masque des disparités très grandes au sein de cette catégorie des pays développés et à l'intérieur du continent européen. L'Europe de l'Ouest est tirée par l'Allemagne qui bénéficiait à plein de la mise en œuvre du salaire minimum il y a deux ans : + 0,5% de hausse en 2013, + 1,9% en 2014 et + 2,8% en 2015, quand la France atteignait péniblement 1,1% de hausse en 2015 (et 0,8% en 2014). Mais d'autres pays de la zone comme la Grèce doivent attendre 2015 pour revenir dans le positif, et ce très modestement (+ 0,2%) et très fragilement puisque les nouvelles exigences fixées au gouvernement grec par la Commission et le FMI risquent de faire replonger le pays (pour mémoire 9,3% de baisse des salaires nets en 2013 par exemple). Comme indiqué plus haut, la zone post-soviétique est quant à elle frappée par une colossale dépression salariale : – 20,2% de baisse des salaires nets en Ukraine, – 9,5% en Fédération de Russie, ce qui risque d'avoir un effet d'entraînement négatif sur les économies voisines, y compris celles de pays membres de l'Union européenne.

Les autres grands pays développés ne connaissent également que de timides hausses (cf. Japon ci-dessus) : + 0,7% au Canada, les États-Unis s'en sortant nettement mieux avec + 2,2% de hausse. Finalement, si l'on considère les pays de G20 (90% du PIB mondial), le taux de croissance des salaires réels a chuté de 6,6% en 2012 à 2,5% en 2015, ce qui conduit l'OIT à pointer

de nouveau le risque d'une déflation mondiale.

DES DONNÉES DE L'OIT ÉTAYENT NOS REVENDICATIONS

L'OIT livre un nombre important de données étayant nos revendications :

- la quasi-totalité des pays du monde connaît une hausse des salaires inférieure à la hausse de la productivité ;
- par conséquent la part des salaires dans la valeur ajoutée continue à diminuer au profit du capital, avec quelques exceptions au plan mondial : la Chine, l'Allemagne, les États-Unis et la France, seulement depuis la crise et légèrement, d'après le rapport. Cette hausse conjoncturelle et modeste est sans doute due aux pertes enregistrées par les détenteurs du capital sur les marchés financiers ;
- les inégalités salariales continuent de s'accroître entre les salaires les plus élevés et les salaires les plus bas, malgré les effets bénéfiques constatés dans les pays qui adoptent une législation mettant en place un salaire minimum garanti. En Europe par exemple, les 10% de salariés les mieux payés se partagent un quart de la masse salariale (25,5%), soit autant que les 50% de salariés les moins bien payés (29,1%).

Seul aspect positif : dans les pays faisant l'objet d'une étude sur cette question (principalement les pays développés), l'écart salarial entre les hommes et les femmes a tendance à se réduire, néanmoins à un rythme très lent. Par ailleurs, l'écart est d'autant plus grand que les salaires sont élevés (et atteint 45% pour les 10% de salariés les mieux payés, alors qu'il n'est que de 20% pour les 10% de salariés les moins bien payés).

L'OIT défend l'institution de salaires minima et la négociation de branche ou nationale.

Il s'agit là de la principale nouveauté de ce rapport 2017 et de l'élément que nous devons mettre médiatiquement en avant, en plus des chiffres évoqués ci-dessus. En lisant le rapport 2017, on peut en effet être très confiant sur l'issue que notre démarche de plainte contre la loi Travail devrait obtenir devant les instances de l'OIT concernant

¹ – Notons que l'OIT ne réalise ce rapport mondial que tous les deux ans et qu'il s'agit de la cinquième édition, première d'ailleurs à être intégralement traduite en Français.

la question de l'inversion de la hiérarchie des normes.

Voici ce que dit le rapport 2017 sur ce sujet : « Le salaire minimum et la négociation collective ont le potentiel de réduire simultanément les inégalités inter et intra-entreprises. Mais, selon la façon dont elle est organisée, la négociation collective peut donner des résultats différents. Lorsqu'elle a lieu à l'échelle nationale, du secteur ou de la branche d'activité, en impliquant de multiples employeurs, avec une coordination entre les différents niveaux, une

forte proportion de travailleurs sont couverts et les inégalités seront probablement réduites entre les entreprises comme au sein de celles-ci. L'extension par les pouvoirs publics des conventions collectives à l'ensemble des travailleurs peut renforcer cet effet. Lorsque la négociation collective a une base étroite, c'est-à-dire qu'elle se déroule au niveau de l'entreprise ou de l'établissement, son effet se limite aux inégalités internes à cette entreprise. L'OIT a établi des normes internationales du travail relatives à la négociation collective et au salaire mini-

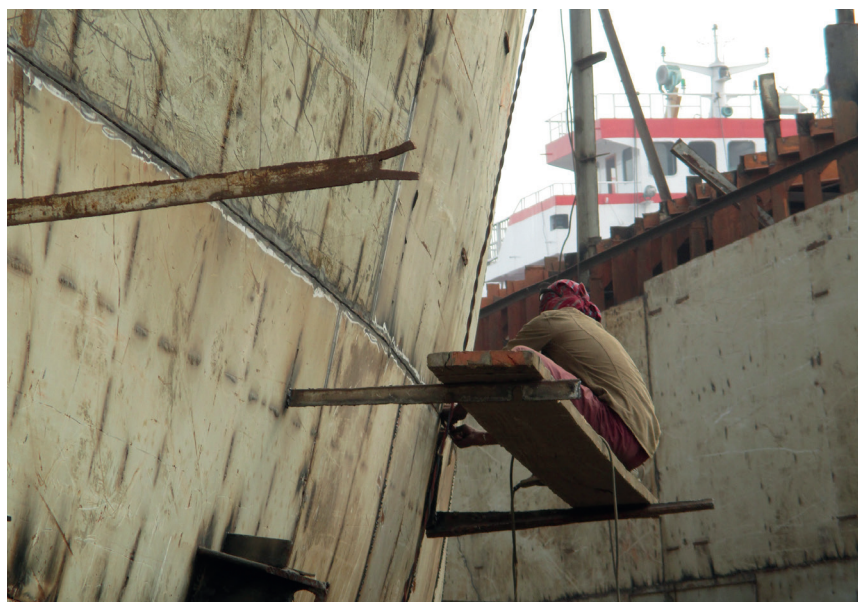
mum ; elle a récemment publié des guides pour l'action politique sur ces deux sujets, où est mise en évidence la complémentarité entre le salaire minimum et la négociation collective ».

Ne boudons pas notre plaisir, on peut quasiment lire ce passage comme une condamnation de l'article 8 de la loi travail, avant même que l'OIT n'ait entamé l'examen de notre plainte, déclarée recevable par le conseil d'administration de l'OIT en avril dernier.

PC



POUR UNE FILIÈRE EUROPÉENNE DE DÉCONSTRUCTION DES NAVIRES



Les propriétaires de navire de l'Union européenne contrôlent quelque 40 % de la flotte marchande mondiale. Ils détiennent également environ un tiers du tonnage des navires en fin de vie échoués sur des chantiers non conformes aux normes en Asie du Sud. L'UE est le marché qui envoie le plus de navires en fin de vie à la démolition dans des conditions dangereuses et polluantes. Le Comité économique et social européen formule des propositions pour le financement du recyclage et la mise en place d'une filière européenne de déconstruction des navires qui rende leur démantèlement responsable¹.

UNE RÉALITÉ INACCEPTABLE

L'économie mondiale ne peut pas se passer du transport maritime. Chaque année, environ 1 000 grands navires océaniques (pétroliers, porte-conteneurs, cargos et navires à passagers) sont vendus en vue d'être démantelés. Plus de 70 % de ces navires en fin de vie échouent sur des plages en Inde, au Bangladesh ou au Pakistan pour être soumis à de dangereuses opérations de démolition. Les autres sont démantelés principalement en Chine et en Turquie, où des infrastructures et des procédures appropriées débouchent sur des pratiques moins

polluantes et plus sûres, pour peu que les procédures adéquates soient appliquées².

La plupart des navires retirés du service sont démantelés dans des conditions inacceptables selon la méthode de l'« échouage ». Elle consiste à échouer littéralement les navires sur des plages, où ils sont ensuite démantelés par des travailleurs largement non qualifiés (dont des enfants, comme cela a été observé au Bangladesh), qui ne disposent pas des équipements adaptés et ne sont pas ou guère protégés contre les substances dangereuses libérées en grandes quantités lors du recyclage³.

1 – La démolition navale et la société du recyclage, Avis CESE du 19 octobre 2016 consultable sur le lien suivant : <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:52016IE0456&from=Fr>

2 – Liste de tous les navires démantelés dans le monde en 2015.

3 – Le démantèlement de navires au Bangladesh et en Inde. Vidéo de National Geographic: *Where Ships Go to Die, Workers Risk Everything* (« Là où les

L'industrie du recyclage des navires a migré vers l'Asie de l'Est (la Chine et Taïwan) dans les années 1970, après la mise en place en Europe de normes plus strictes en matière d'environnement et de santé au travail. Puis, dans les années 1980, le durcissement des règles dans cette zone géographique a, à son tour, entraîné le déplacement de ces activités vers l'Asie du Sud. Ces trente dernières années, 470 décès ont été enregistrés en Inde. En 2014, 25 décès et 50 accidents graves ont été signalés sur les chantiers d'Asie du Sud. Seize travailleurs ont perdu la vie sur les chantiers du Bangladesh en 2015 et douze autres y ont péri depuis le début 2016. Un nombre bien plus élevé de travailleurs sont gravement blessés ou tombent malades après avoir inhalé des émanations toxiques et meurent dans la souffrance des suites de cancers provoqués par une exposition à des substances dangereuses telles que l'amiante. L'environnement naturel autour de ces zones d'échouage est sévèrement dégradé.

UN PATRONAT QUI FUJE SES RESPONSABILITÉS

Le droit international exige que chaque navire marchand soit enregistré dans un pays. Selon la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), près de 73 % de la flotte maritime mondiale est enregistrée dans un pays ou bat pavillon d'un pays autre que celui dans lequel le propriétaire effectif des navires est enregistré. Les raisons poussant les propriétaires de navire à battre pavillon étranger incluent l'évasion fiscale, la possibilité de se soustraire à la réglementation nationale en matière de travail et d'environnement et la possibilité de recruter des équipages provenant de pays où la main-d'œuvre coûte moins cher. Un grand nombre de ces registres ouverts sont également désignés sous les termes de « pavillons de complaisance » ou « pavillons de non-respect ». Il s'agit de pavillons de pays connus pour leur application toute relative du droit international. Environ 40 % de l'ensemble des navires en fin de vie échoués en Asie du Sud ont été importés sous des pavillons de complaisance ou des pavillons de non-respect. Ces pavillons « de fin de vie » ne sont guère utilisés pendant la période d'exploitation d'un navire et permettent de bénéficier de taux d'es-

compte spéciaux pour le voyage final, ainsi que d'obtenir rapidement et aisément une immatriculation à court terme, sans aucune condition de nationalité. Seul un petit nombre de propriétaires ont volontairement pris des mesures pour veiller à ce que leurs navires obsolètes soient recyclés de manière non polluante et sûre. Moins de 8 % des navires vendus en vue d'être démolis battent encore pavillon de l'UE. Ces derniers sont essentiellement démantelés de manière sûre et durable. La plupart des navires qui arrivent en fin de service sont vendus à des acheteurs au comptant (cash buyers) qui les acheminent vers leur destination finale en Asie du Sud. La plupart des propriétaires de navire ne traitent pas directement avec les installations de recyclage. Très opportunément, ils délèguent les activités d'élimination à ces acheteurs au comptant spécialisés dans les navires en fin de vie, qui jouent le rôle d'intermédiaire entre les propriétaires de navire et les chantiers de démantèlement. Les services qu'ils proposent comprennent le déplacement et la dotation en personnel d'un navire lors de son dernier voyage, l'obtention des documents nécessaires et le contact avec les autorités sur le lieu de démolition. Ces pratiques sont utilisées par les propriétaires de navire tant privés que publics.

PROPOSITIONS POUR LE FINANCEMENT D'UNE FILIÈRE EUROPÉENNE DE RECYCLAGE

L'avis du Cese passe soigneusement en revue les différentes tentatives de responsabilisation que sont la convention de Hong Kong⁴, le Fonds international d'affectation spéciale pour le recyclage des navires de l'OMI, ou encore la convention de Bâle régissant tout type de transport des déchets dangereux⁵ transposée au niveau de l'UE par le règlement sur les transferts de déchets, avant de conclure à leur inefficacité.

La recherche d'une solution efficace est à l'ordre du jour de l'UE depuis des années. Dernière étape en date, un règlement de 2013 prévoit une entrée en vigueur précoce de certaines exigences de la convention de Hong Kong. Il établit en outre une liste européenne des installations de recyclage agréées, où les navires battant pavillon de l'UE devront être démantelés. Ces installations doivent faire l'objet d'une procé-

dure d'agrément et d'audit indépendante. Le règlement va par ailleurs au-delà de la convention de Hong Kong en fixant des normes plus strictes pour les installations de recyclage, ainsi qu'en abordant la question de la gestion des déchets en aval et celle des droits du travail.

Néanmoins, les mesures prévues par le règlement ne permettent pas de résoudre les problèmes car les propriétaires de navire n'ont aucun mal à le contourner en procédant à un transfert de propriété ou en dépavillonnant leur navire et en l'immatriculant dans un pays tiers. Ce règlement est lacunaire en ce qu'il ne prévoit pas d'instrument économique qui permettrait à la Commission d'influencer favorablement l'évolution de la situation, notamment sous la forme d'une clause sur la « responsabilité de l'avant-dernier propriétaire ».

La Commission a publié en juillet dernier une nouvelle étude⁶ sur une « licence de recyclage des navires » visant à encourager les propriétaires à assumer enfin leurs responsabilités en ce qui concerne le démantèlement non polluant et sûr des navires.

Une telle licence de recyclage s'accompagnerait de la création d'un fonds dédié spécifique à chaque navire, déposé dans un compte d'une grande institution financière qui gérerait le capital accumulé afin de financer un recyclage sûr et durable. Le montant de la licence serait déterminé en tenant compte du tonnage, du type de transport, de la fréquence des escales dans l'UE, de la conception (sur la base du principe « du berceau au berceau ») et de la présence de matériaux toxiques à bord. Le capital serait constitué par les propriétaires de navire qui, à chaque escale d'un de leurs bâtiments dans un port de l'UE, verseraient la cotisation appropriée au fonds spécifique qui lui est associé.

En fin de vie, si le navire a été recyclé dans un chantier agréé par l'UE, cette somme pourra être restituée, ce qui permettra de compenser le surcoût d'un démantèlement responsable. La Commission présentera d'ici à la fin de l'année une position formelle sur cette étude.

Un tel fonds irait dans le sens de la proposition du Cese en faveur du développement d'une industrie viable du recyclage des navires en Europe. Il existe au sein de l'UE des capacités suffisantes qui ne sont plus exploitées pour la construction et la répa-

navires vont s'échouer, les travailleurs risquent tout»] (2014).

4 – Adoptée en 2009 par l'OMI (Organisation Maritime Internationale – ONU)

5 – Au sein de l'Union, les navires retirés du service sont considérés comme des déchets dangereux.

6 – http://ec.europa.eu/environment/waste/ships/pdf/financia_instrument_ship_recycling.pdf (résumé en français page 15).

ration de navires mais qui conviennent au recyclage de navires retirés du service. Cette démarche s'inscrit parfaitement dans l'objectif que poursuit l'UE de devenir, à terme, une société durable basée système de recyclage élaboré et bien conçu. Étant donné les prix des matières premières, qui sont tour à tour instables et en

hausse constante, le chômage élevé dans plusieurs États membres de l'UE et le fait qu'un certain nombre de plates-formes pétrolières dans les eaux territoriales européennes arrivent en fin de vie économique, cette piste pourrait se révéler très rentable pour l'Europe dans son ensemble. De plus, une filière spécialisée dans le

recyclage des navires en fin de vie représenterait une occasion pour le développement des territoires maritimes, ainsi que pour la formation des jeunes et des chômeurs aux métiers émergents.

DM



à lire

LA CRISE ENVIRONNEMENTALE EN CHINE

Jean-François Huchet est professeur des universités à l'Inalco, où il enseigne l'économie chinoise et asiatique. Ses recherches portent notamment sur le rôle de l'État dans le développement industriel de la Chine.

En Chine, tous les clignotants sont au rouge en matière d'environnement.

Il est encore difficile d'évaluer les conséquences humaines et économiques de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, de l'érosion et de la désertification, des pluies acides, de la gestion des déchets, mais les chiffres officiels font état d'un coût annuel de 5,8 % à 8 % du PIB national.

Les autorités chinoises ont tardivement pris acte de la gravité de la crise, dont cet ouvrage dresse le bilan. Il a fallu les épisodes d'« airpocalypse » à Pékin de l'hiver 2013 pour qu'elles se décident à renforcer et à faire appliquer une législation environnementale ambitieuse, mise en place au début des années 2000 mais largement ignorée par les industriels. Quant aux effets de ce changement de politiques publiques, ils ne se feront sentir qu'à long terme, car les principales causes structurelles de la dégradation de l'environnement en Chine — la démographie, l'urbanisation, la dépendance à l'égard des énergies fossiles — n'évolueront pas favorablement avant des décennies.

Une situation précaire qui engage l'avenir de la Terre à double titre : non seulement parce que la Chine est le premier émetteur mondial de gaz à effet de serre et consomme à elle seule plus de charbon que tous les autres pays réunis. Mais aussi parce qu'elle va devenir le plus grand laboratoire et investisseur mondial dans les énergies vertes.



SG

Ed les presses de Sciences Po — ISBN 978-2-7246-1950-8 — 15 €



à voir



Nous vous conseillons de voir et de diffuser le film

« WE THE WORKERS » (TITRE CHINOIS : XIONGNIAN ZHIPAN)

Film de Huang Wen Hai – 2017 / Chine, Hong-Kong / 174 minutes

Entre 2009 et 2015, le cinéaste chinois Wen Hai a filmé la soif de justice des ouvriers chinois dans « l'atelier du monde » au sud du pays.

2 775 manifestations recensées en 2015

La moitié des biens manufacturés de la planète sont fabriqués en Chine. Pourtant, le ralentissement de la croissance a provoqué des fermetures d'usines en série. De ce fait, grèves et manifestations ont explosé : 2 775 ont été recensées en 2015. Depuis dix ans, des centres de travailleurs indépendants (ou ONG du travail) ont surgi, plus combatifs que les syndicats officiels contrôlés par l'État. Wen Hai a découvert des ouvriers qui se battent pour leurs salaires, leurs conditions de travail, mais aussi leur dignité. « Je déteste les étrangers qui pensent que les ouvriers chinois sont des mauviettes. Ils savent célébrer la victoire, mais n'abandonnent pas après une défaite » estime Duan Yi, avocat en droit du travail. Passage à tabac, harcèlement, détention, depuis 2015, la répression s'est intensifiée et des dizaines de personnes ont été arrêtées.

Les 3 et le 4 décembre 2015, 21 militants chinois étaient arrêtés pour « désordre social », 16 ont été libérés sans autre forme de procès, 4 (Zeng Feiyang, Zhu Xiaomei, Meng Han et Tang Huanxing) ont été condamnés à de lourdes peines de prison (de 18 mois à 7 ans).

Dès leur arrestation, la CGT a protesté auprès des autorités chinoises pour exiger leur libération. Une mission de la CGT qui s'est rendue en Chine du 14 au 20 décembre 2015 a directement renouvelé ces exigences. Par ailleurs, elle a organisé une action lors de la journée de solidarité mondiale pour exiger la libération des militants syndicaux le 21 décembre 2015 (voir photo jointe).

Un certain nombre des syndiqué-e-s emprisonné-e-s sont présents dans le film.

L'Espace international, en partenariat avec l'Activité politique culturelle de la CGT, est disponible pour vous aider à monter un débat ou toute initiative à la suite de la projection de ce film.

SG